

Guide de prise de fonction

PERSONNELS AESH DU LOT ET GARONNE

D'après le document de Nathalie Bournas et Emmanuelle Eglin

« TROUSSE A OUTILS DE L'AVS POUR LA PRISE DE POSTE DES PERSONNELS EN CHARGE DE
L'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP »

SOMMAIRE

Introduction

Calendrier de la formation AESH 2019.2020.

Développement des fonctions cognitives et des compétences sociales de l'enfant et de l'adolescent.

Scolarisation des élèves à Besoins Educatifs Particuliers (BEP).

Vers une définition du handicap.

Les Besoins Educatifs Particuliers (BEP).

Les troubles des fonctions cognitives.

Les troubles de la conduite et du comportement.

Les troubles du spectre autistique.

Les troubles DYS.

La prise de fonction.

La mission d'aide humaine.

Qu'est-ce qu'accompagner ?

Rôle de la communication dans l'accompagnement.

L'accompagnement de la vie sociale et relationnelle.

Eléments de connaissance pour aider à la gestion des comportements dans les situations de scolarisation complexe.

L'équipe de suivi de scolarisation (ESS).

Le partenariat avec les professionnels et avec les parents.

La fin de l'accompagnement.

5

INTRODUCTION

Les personnels en charge de l'Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap (AESH) bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi d'une durée de 60 heures dans le département du Lot et Garonne.

Cette formation se déroule pendant le temps de travail.

Le dispositif choisi permet d'alterner des interventions sous la forme de conférences en amphithéâtre ou de petits groupes afin de faciliter les échanges entre les participants. Les prises de parole s'effectuent dans un cadre de bienveillance et de confidentialité pour faciliter les échanges de pratiques professionnelles.

L'équipe ASH organise, anime et accompagne les modules de la formation proposés aux AESH (60 heures par an à choisir parmi des modules de 94 heures au total). Certaines interventions seront réalisées en collaboration avec différents partenaires qui peuvent venir parfois les co-animer avec elles (Conseillers pédagogiques ASH, équipes éducatives des premier et second degrés, intervenants associatifs, intervenants médico-sociaux et psychologues de l'éducation nationale). Des supports visuels sont projetés pour soutenir la plupart des interventions et certains documents peuvent être envoyés, par mail, sur demande des participants. Des vidéos, des études de cas et des mises en situation seront régulièrement proposées pour ponctuer les différents modules.

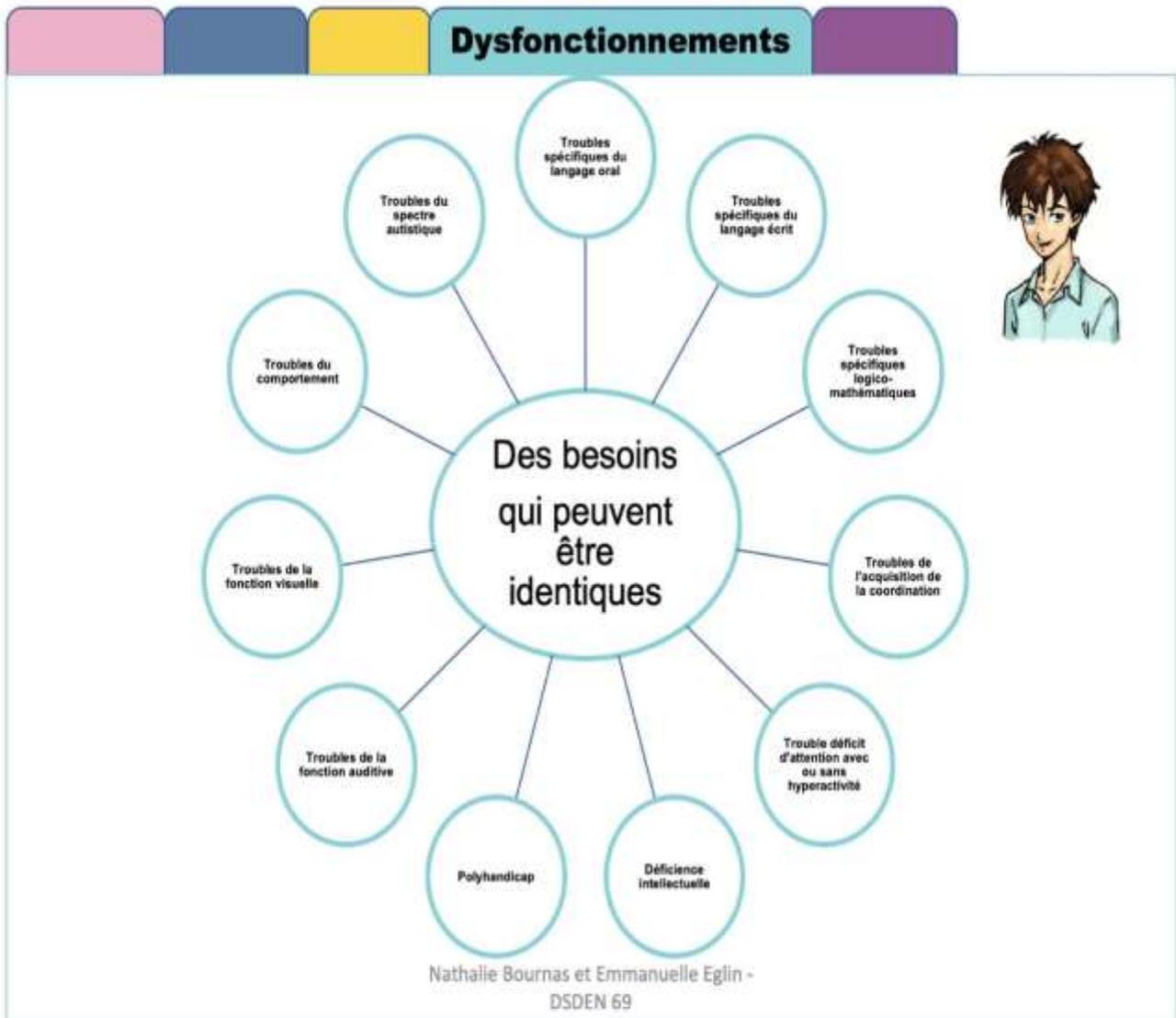
Un temps d'accueil est prévu en début de formation pour permettre aux participants de faire connaissance et faciliter les prises de parole. Les premières formations seront centrées sur le positionnement de l'AESH dans une équipe éducative en école ou au collège. A la fin de chaque journée de formation, un temps de bilan est proposé ainsi qu'un échange permettant de faire le point sur les questions restées en suspens.



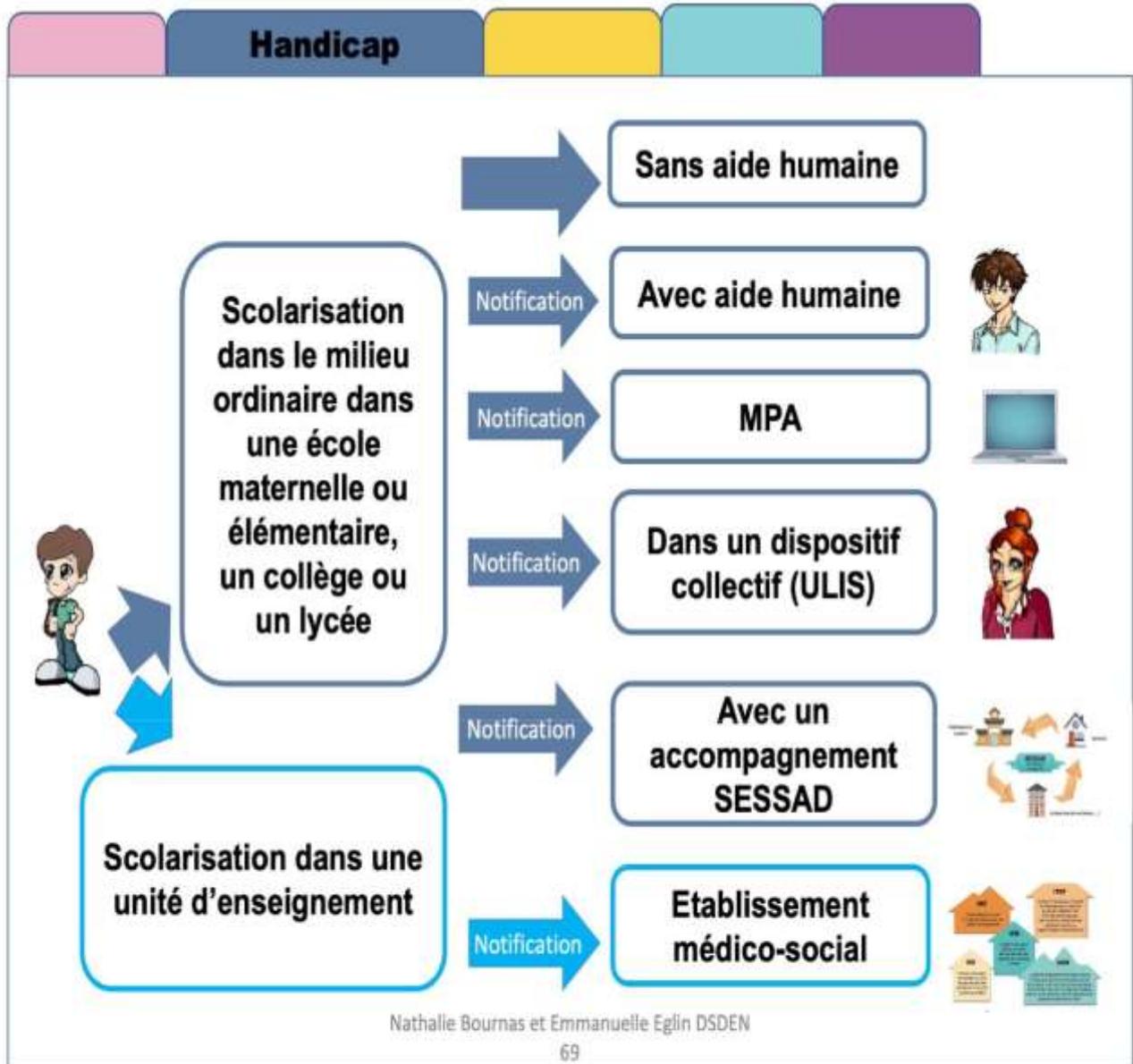
Le programme de la formation AESH 2019-2020 est consultable en ligne à l'adresse :
<http://www.ac-bordeaux.fr/dsden47/cid144418/aesh.html>



Développement des fonctions cognitives et des compétences sociales de l'enfant et de l'adolescent.



Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.



Vers une définition du handicap.

Définition

En résumé



Constitue un handicap

- Pour une personne
- Une limitation d'activité
- Dans son environnement
- En raison d'une altération substantielle, durable ou définitive.

Nathalie Bournas et Emmanuelle Eglin -
DSDEN 69



Il est aussi important de prendre en compte mes limitations d'activités que mes points d'appui.



Les besoins éducatifs particuliers (BEP)

Esprit de la déclaration de Salamanque ONUESC (1994) :

« Les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux devraient recevoir dans les écoles intégratives, l'appui supplémentaire dont ils ont besoin **pour acquérir effectivement des connaissances**. La scolarisation intégrative est le moyen le plus efficace **d'établir une solidarité entre les enfants** ayant des besoins éducatifs spéciaux et leurs pairs. »

Définition des types de besoins éducatifs particuliers (OCDE 1996):

- besoins résultant d'une déficience
- besoins dus à une difficulté d'apprentissage.
- besoins dus à des difficultés socio-économiques ou culturelles :

Divers types d'Elèves à besoins éducatifs particuliers :

- Elèves présentant des handicaps physiques, sensoriels, mentaux.
- Elèves en grandes difficultés d'apprentissage ou d'adaptation
- Elèves intellectuellement précoce
- Elèves malades
- Mineurs en milieu carcéral
- Elèves des familles itinérantes et de voyageurs
- Elèves allophones nouvellement arrivés

Prise en charge scolaire :

« Les élèves à besoins éducatifs spécifiques ou à besoins éducatifs particuliers regroupent une grande variété d'élèves qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des enfants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages.. »

Difficultés scolaires principales :

Fatigabilité importante - Mémorisation – Tri et organisation des données –
Abstraction – Opacité cognitive -

Définition de l'opacité cognitive :

Incertitudes et difficulté à émettre des choix

Désordre spatio-temporel

Nébulosité des concepts

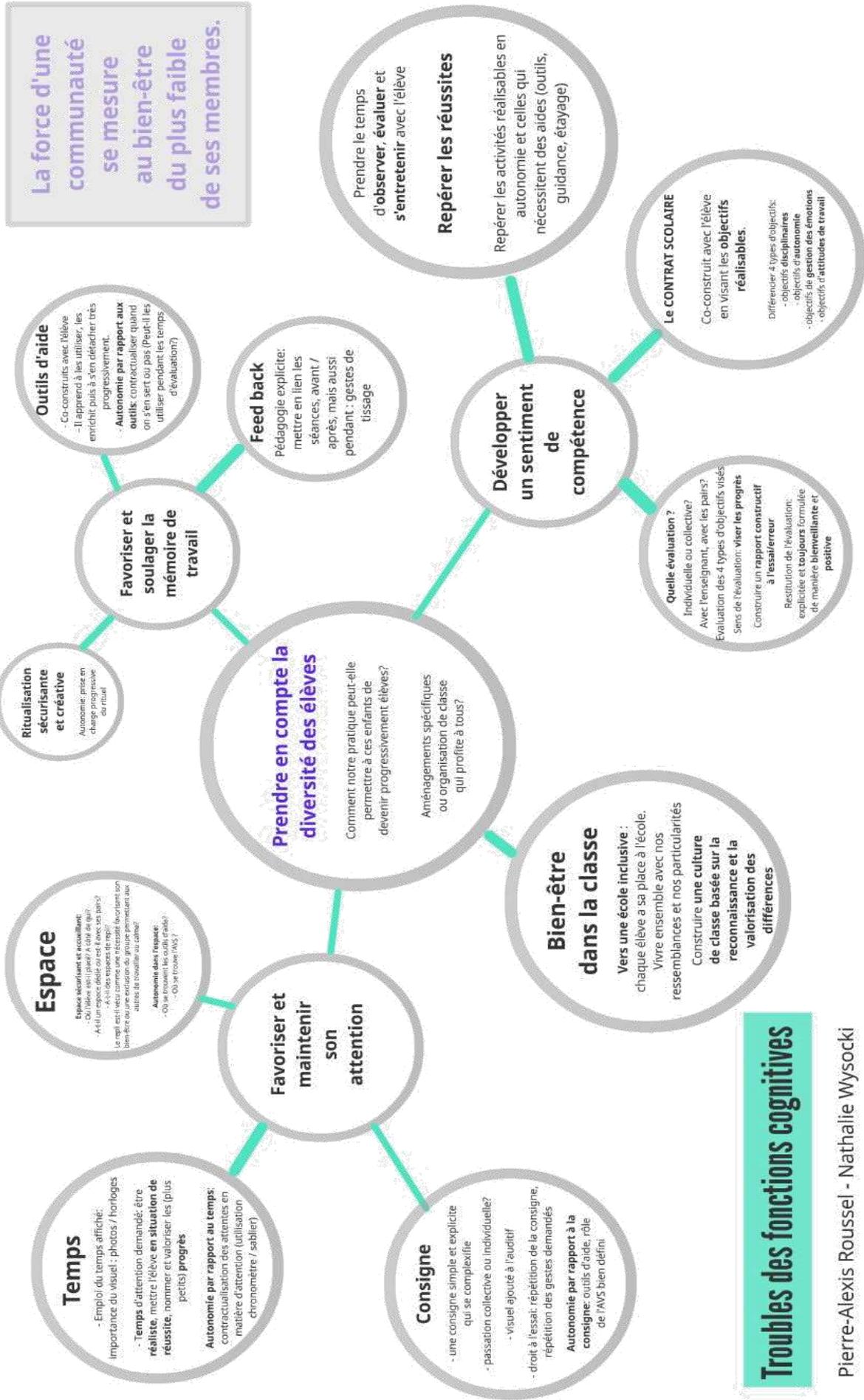
Difficulté de compréhension des messages oraux et écrits

Imprécisions dans l'expression orale et écrite

Ambiguïté des demandes scolaires

But de l'enseignant auprès d'élèves avec BEP :

« élaborer des pratiques **pédagogiques et didactiques adaptées aux BEP** des élèves, et ce, à la suite **d'évaluations et d'observations adaptées**, dans le but de permettre pour **tous les élèves** des **conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires**. »



Troubles des fonctions cognitives

Pierre-Alexis Roussel - Nathalie Wysocki

Difficulté : Ce type de présence au monde et à l'autre déstabilise peut-être encore plus les enseignants que tout autre type de BEP.

La psychopathologie sous-jacente peut enfermer l'élève et l'enseignant dans un trouble ambiant.

Prise en charge : Intégrer, inclure, accueillir les situations de handicap, repérer les besoins spécifiques, mettre en relief les compétences particulières, construire des projets individuels d'intégration, construire davantage de partenariats entre l'éducation spéciale et l'école ordinaire, changer les mentalités...

Problématique majeure :

- Contenir leurs affects (amour, passion, haine, colère, déception, dépression...),
- Contenir leurs pensées,
- Limiter l'impact de la demande de l'autre (ne serait-ce qu'une consigne scolaire),
- Limiter les effets de la présence de l'autre (l'autre est intrusif) : le regard de l'autre, la pensée de l'autre, les affects et les émotions de l'autre...
- Se contenir dans l'espace, à sa table, sa chaise...
- Se contenir dans un cadre donné...

TROUBLES DE LA CONDUITE ET DU COMPORTEMENT

- Les liens (le rapport à l'autre différent de soi)
- Les passages (passage d'une activité à une autre)
- Les changements (regard, attitudes ou ambiance différents)
- La socialisation (le rapport à la communauté, à l'institution et à la loi).

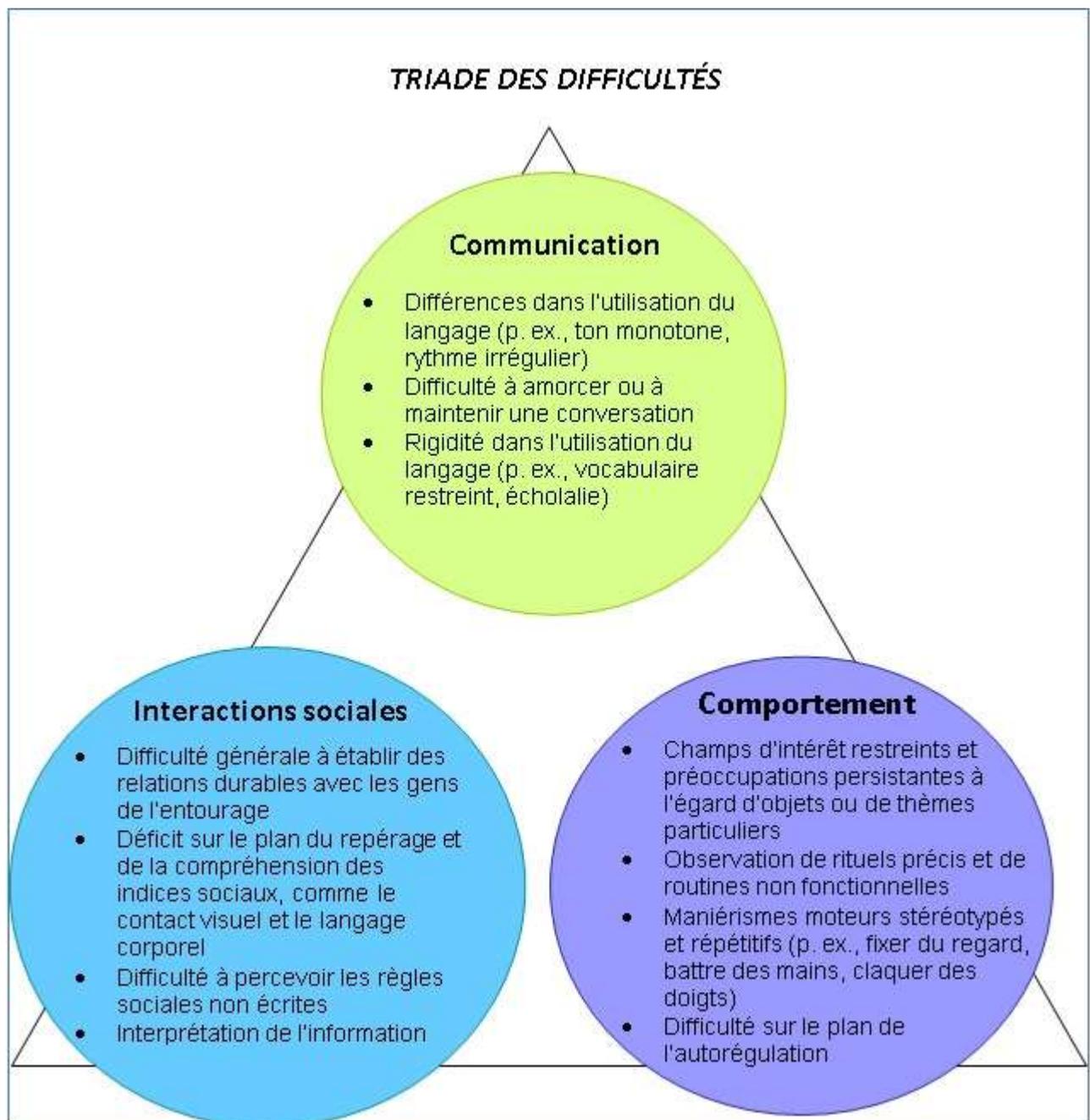
Complexité : Les acteurs du pédagogique et de l'éducatif se mobilisent encore plus ou autrement autour de ces questions mais force est de constater l'ampleur et la complexité de la tâche.

Caractéristiques : Selon la classification internationale du fonctionnement (CIF), les élèves ayant des troubles du comportement et du caractère sont en situation de handicap quant à leur participation à la vie scolaire qui reflète une difficulté à rentrer dans la vie sociale. Ce ne sont pas des élèves de structure psychotique ou ayant une déficience.

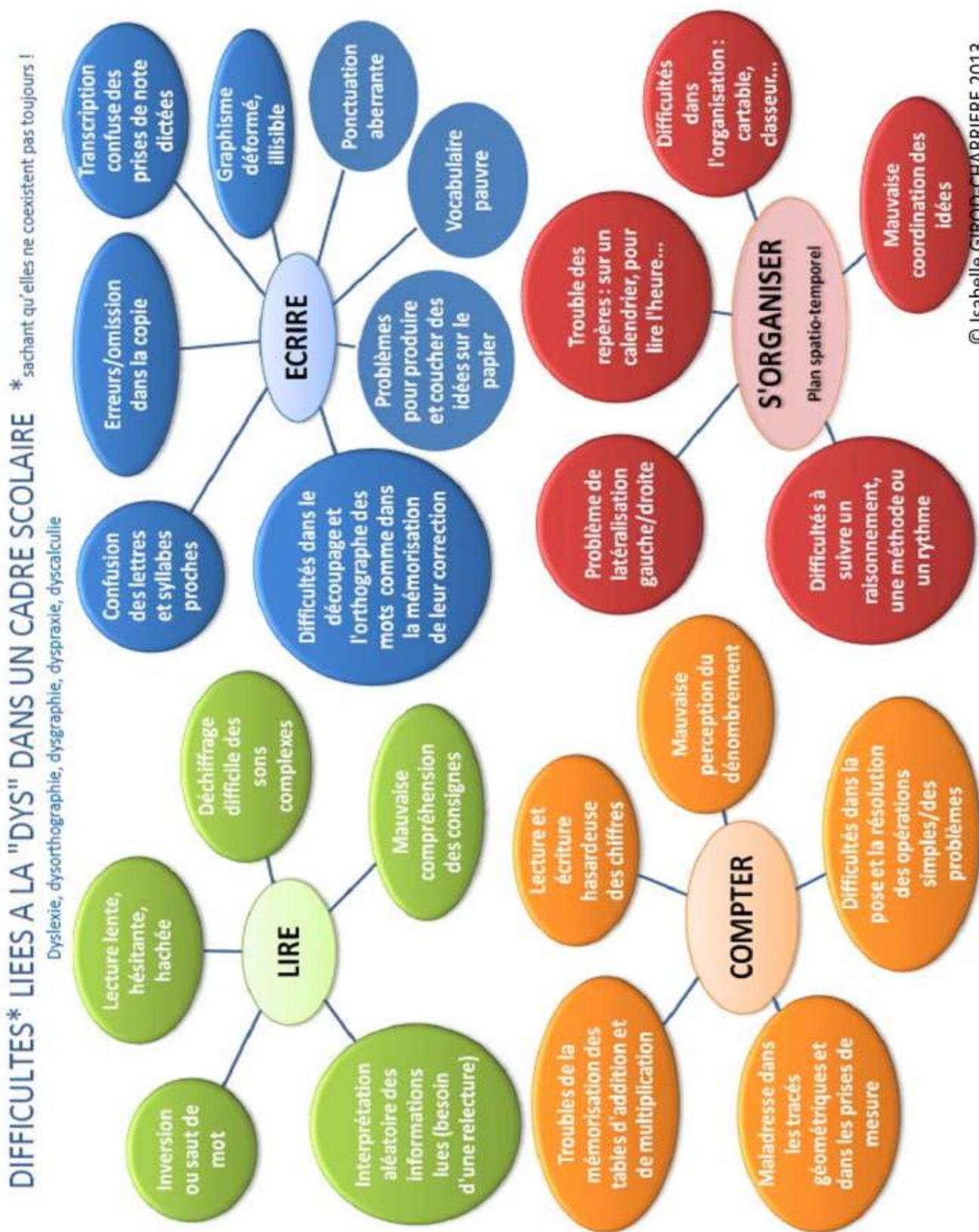
Signes visibles :

- Agir - Passages à l'acte ou hyper-réactivité,
- Temporalités très éphémères (urgence - pulsion),
- des processus de défense très instables
- Rigidité comportementale,
- Violence très originaire et peu refoulable
- Relations très addictives ou abandonniques
- Double contrainte : avoir besoin de l'autre en qui il ne peut avoir confiance,
- Insécurité intérieure
- Ressentir d'une façon démesurée la mort
- Beaucoup de fatigue et d'usure au contact de l'autre (la petite qui était obligée de se boucher les oreilles avec du papier),
- Beaucoup de perméabilité à l'environnement.

Les troubles du spectre autistique



Les troubles DYS



Difficulté ou trouble

**Trouble de la communication
(dysphasies)**

**Trouble du développement de la coordination
(dyspraxies)**

**TDAH
Trouble déficit d'attention avec ou sans hyperactivité**



**Trouble d'apprentissage avec déficit de la lecture
(dyslexies)**

**Trouble d'apprentissage avec déficit de l'expression écrite
(dysorthographe)**

**Trouble d'apprentissage avec déficit du calcul
(dyscalculies)**

Nathalie Bournas et Emmanuelle Eglin -
DSDEN 69

La prise de fonction.

*L'organisation fonctionnelle de l'accompagnement se fait **dans un PIAL** comme suit :*

-Le pilote du PIAL organise les différents accompagnements en tenant compte des notifications MDPH, en fonction des moyens dont il dispose et des besoins évalués.

*L'organisation fonctionnelle de l'accompagnement se fait **hors PIAL** comme suit :*

-Le service ASH de la DSDEN organise, en lien avec les enseignants référents des élèves en situation de handicap, les accompagnements suivent autant que de possible les préconisations des notifications MDPH

La contractualisation de l'accompagnement (besoins de l'élève, connaissance des documents, relations avec les parents) se fait dans un PIAL comme suit :

-Le pilote du PIAL arrête les EDT des AESH, prévoit les entretiens d'installation et de présentation, accueille les familles avec les personnels chargés du suivi éducatif et scolaire mais aussi de l'accompagnement

La contractualisation de l'accompagnement (besoins de l'élève, connaissance des documents, relations avec les parents) se fait hors PIAL comme suit :

-Le chef d'établissement, en lien avec l'enseignant référent des élèves en situation de handicap, veille à ce que les notifications MDPH soient suivies

*La gestion des accompagnements dans les différents lieux de vie de l'élève se fait **dans un PIAL** comme suit :*

-Le pilote du PIAL gère les différents besoins d'accompagnement des différents élèves en situation de handicap en fonction des

*La gestion des accompagnements dans les différents lieux de vie de l'élève se fait **hors PIAL** comme suit :*

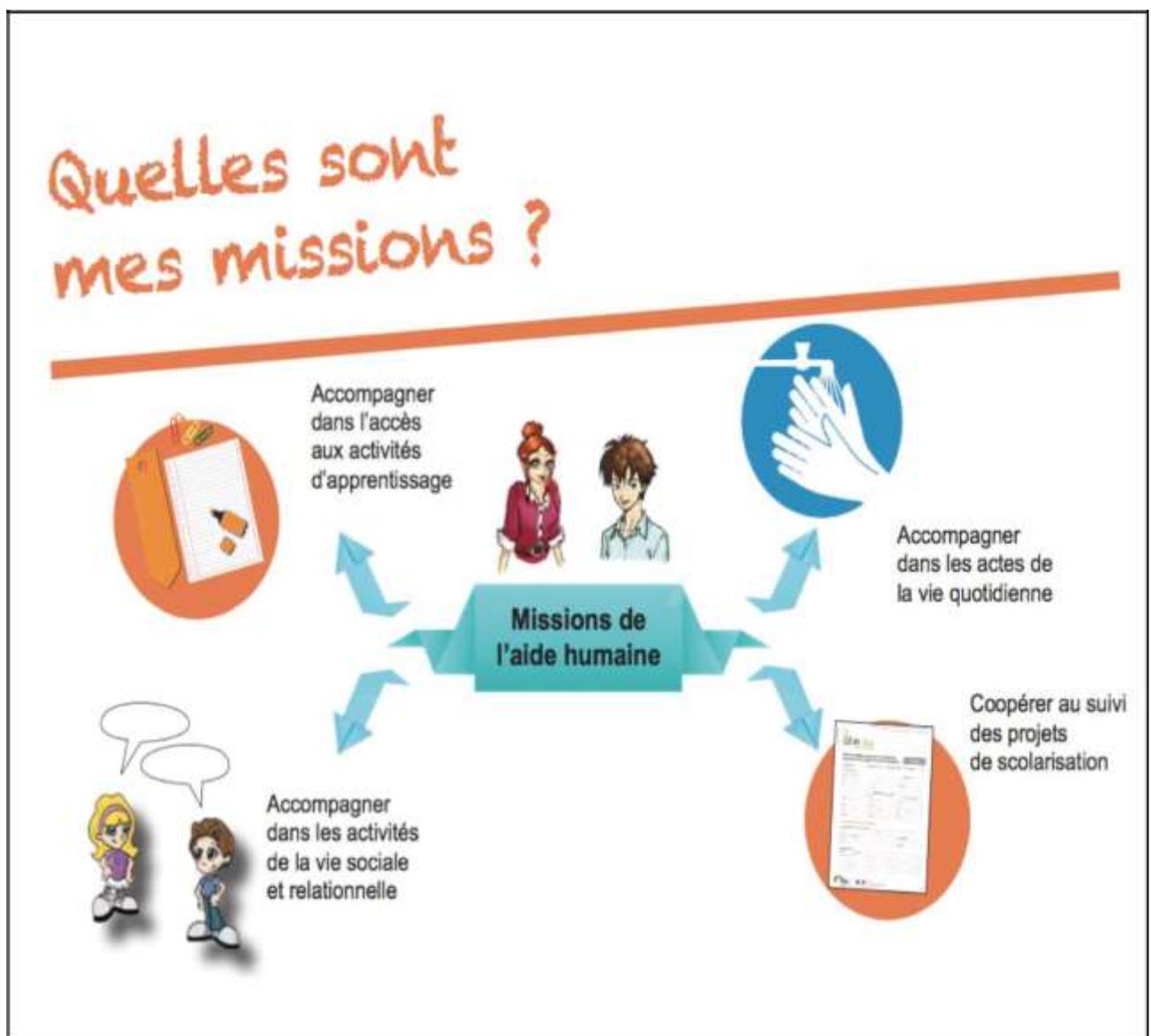
-L'équipe ASH gère pour la DSDEN les différents accompagnements

La réglementation concernant la prise des médicaments et les gestes techniques spécifiques dépendent de la médecine scolaire.

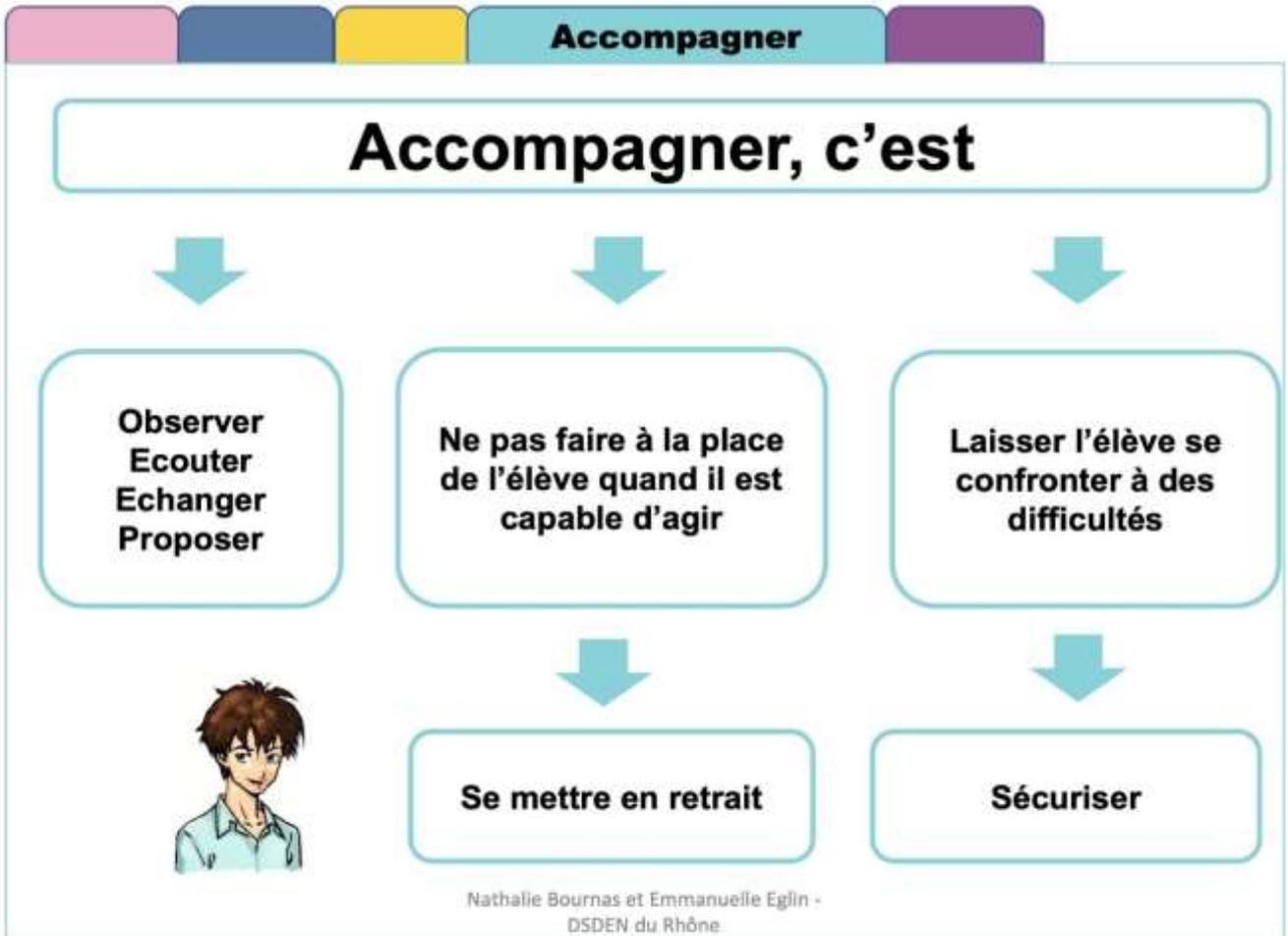
L'AVS agit dans la classe ou dans la salle du dispositif collectif, sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant et l'autorité fonctionnelle du directeur d'école ou du chef d'établissement.

La mission d'aide humaine.

- Mieux connaître et savoir différencier les tâches de la personne chargée de l'accompagnement et celles de l'enseignant.
- Présenter les tâches attendues à partir de la circulaire du 3 mai 2017 (référentiel professionnel).



Qu'est-ce qu'accompagner ?



Rôle de la communication dans l'accompagnement d'activités de la vie sociale et relationnelle »

Se mettre à la place de



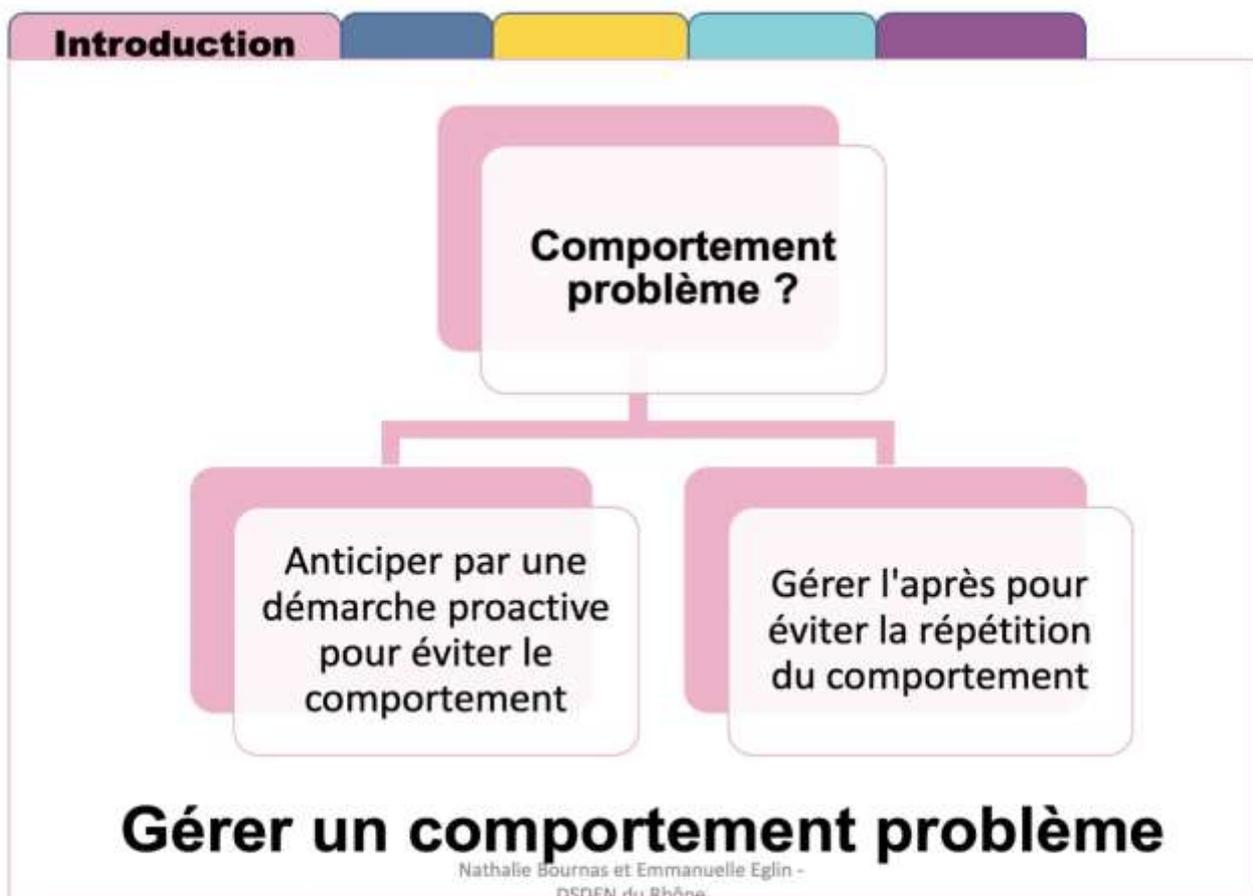
Se mettre à la place de...

Nathalie Bournas et Emmanuelle Eglin - DSDEN 69



Éléments de connaissance pour aider à la gestion des comportements dans les situations de scolarisation complexe.

- Mieux connaître les différentes manières de réagir face à des situations problématiques.
- Différencier les troubles du comportement et les difficultés de comportement.
- Evoquer les facteurs de vulnérabilité de base, les facteurs environnementaux et l'élément déclencheur.
- Mettre en évidence l'importance des règles et du cadre.
- Postures de l'accompagnant (apaiser, contenir, sanctionner) et proposer des outils de gestion.



L'équipe de suivi de scolarisation (ESS).

- Connaître le rôle de l'ESS, le rôle de chaque participant et notamment sur celui de l'enseignant référent, du directeur ou chef d'établissement.
- Connaître la place des personnels d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans les ESS.
- Avoir des outils d'observation et aborder la question des écrits professionnels (cahier de bord et cahier de liaison) de l'accompagnant pour préparer l'ESS.

Des outils pour observer

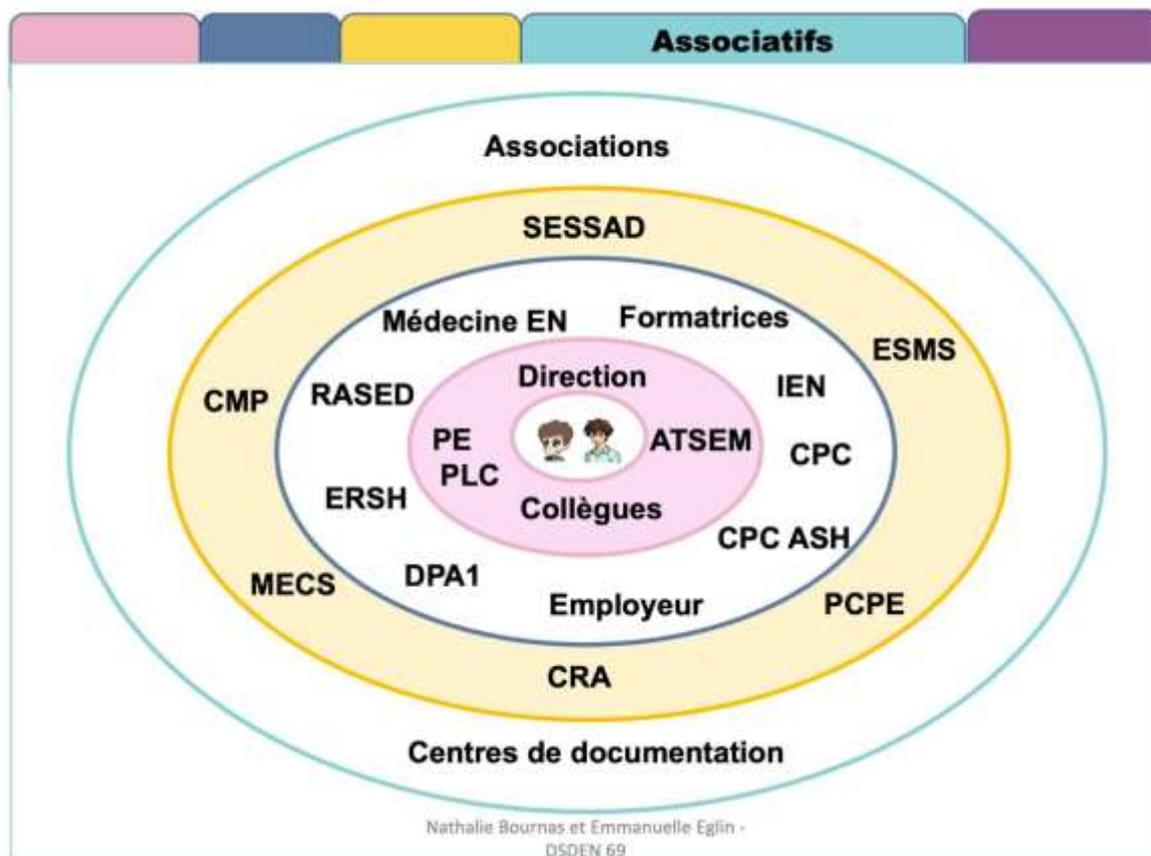


	Ce que je fais	OUI	NON	Pourquoi ?	Comment ?	Quelles évolutions ?
Tâches et exigences en relation avec la scolarité	Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences					
	Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités d'apprentissage, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps					
	Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer.					
	Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec le professionnel par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune					
	Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par le professionnel.					
	Assister le jeune dans l'activité d'écriture, la prise de notes.					
	Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passage des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque la présence d'une tierce personne est requise.					

Grille de synthèse

Le partenariat avec les professionnels

La scolarisation d'élèves en situation de handicap peut impliquer un partenariat plus ou moins large avec plusieurs catégories de professionnels assurant des prises en charge diverses en fonction des besoins.



Le partenariat avec les parents

Le partenariat s'inscrit dans un cadre institutionnel sous couvert de l'équipe pédagogique.

La communication avec les parents s'effectue sous la responsabilité de l'enseignant(s)

Le partenariat peut mettre en évidence les éléments et les informations à connaître pour mieux accompagner.

Il nous rappelle la notion de secret partagé.

